



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 13 janvier 2010 à 19 h, à la
salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-
Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia
Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^{me} Valérie Vivier, trésorière
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

... La mairesse demande aux membres présents s'ils consentent à
renoncer à l'avis de convocation afin de prendre en considération les
sujets suivants :

- 1.- Moment de réflexion.
- 2.- Approbation du budget des revenus et dépenses pour l'exercice
financier 2010 ainsi que l'approbation du programme triennal
d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012.
- 3.- Période de questions.
- 4.- Levée de l'assemblée.

... Tous les membres du conseil acceptent de renoncer à l'avis de
convocation et signent celui-ci.

SUR CE :

2010-01-01

APPROBATION DU BUDGET DES REVENUS
ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2010 AINSI QUE LE
PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES
2010-2011-2012

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

D'approuver le budget des revenus et dépenses au montant de 17 344 100 \$ pour l'exercice financier 2010.

D'approuver le programme triennal d'immobilisation pour les années 2010-2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2010-01-02

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse, appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe, et résolu

De lever la séance à 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 13 janvier 2010